

LES PÉRÉGRINATIONS DES CIMETIÈRES MULHOUSIENS

Depuis le Moyen-Âge à nos jours par Marie-Claire Vitoux

DU CIMETIERE A LA PAROISSE : la naissance de Mulhouse

Toute communauté humaine se dote d'un mythe des origines. Mulhouse ne déroge pas à la règle avec son moulin de légende. À partir du IXe siècle, l'ancrage progressif de groupes d'habitants autour d'une église et d'un cimetière constitue un tournant majeur en Europe.

Dès cette époque, la présence d'une aire d'inhumation sur l'actuelle place de la Réunion à Mulhouse, atteste d'un habitat permanent. Les fouilles effectuées en 1991 révèlent ainsi la naissance puis le développement de Mulhouse de façon plus certaine que le moulin mythique.

Vers 940, une première chapelle cimétériale est édifiée dans la nécropole. Elle sacralise le lieu d'inhumations qui accueille une population mixte d'hommes, de femmes et d'enfants, signe d'une communauté d'habitat.

Autour de l'An Mil, l'édifice doit être agrandi. Les deux espaces occidentaux de l'église préromane assurent une fonction funéraire.

L'église qui se révèle vite trop petite est reconstruite vers 1030-1040. L'absence d'inhumations dans la nef, atteste que la nouvelle église est paroissiale au service des vivants.

Vers 1150, à l'époque gothique, sont ajoutés deux collatéraux terminés chacun par une absidiole semi-circulaire.

Un peu plus tard, l'abside centrale est reconstruite avec un chevet plat. Le cimetière est alors agrandi vers l'est (actuelle rue Mercière)

À la fin du XII^e siècle, une extension est réservée aux tombes d'enfants, trop jeunes pour avoir été baptisés.

XIV^e - XV^e SIÈCLES : la concurrence entre vivants et morts

Le cimetière était le cœur du noyau primitif de la ville. Il devient à partir du XIV^e siècle un obstacle à son développement.

La prospérité grandissante de Mulhouse, provoquant croissance démographique et enrichissement, implique un nouveau remaniement du paysage de la place de la Réunion.

L'église est agrandie et embellie, sans doute entre 1325 et 1350, d'un chœur doté d'un chevet à trois pans coupés.

Cette rénovation architecturale accompagne la désaffectation de la partie orientale du cimetière et sa contraction vers le nord-ouest, ce qui dégage l'emplacement de la future halle commerçante.

La grande place du centre-ville, signe ostentatoire de la prospérité des vivants, est ainsi créée grâce à la rétractation du cimetière paroissial.

Pour répondre aux besoins d'inhumation de la population, trois solutions se dégagent :

- ✓ Un second lieu de repos est ouvert en 1407 sur l'actuelle place Lambert.
- ✓ Il sera désaffecté complètement au début du XVIII^e siècle et supprimé vers 1769. Ce second cimetière avait sa propre chapelle cémétériale, Saint-Michel sur l'Ossuaire
- ✓ Des laïcs se font inhumer dans les cimetières des trois couvents mendiants présents à Mulhouse auxquels ils font de nombreux dons, ou dans ceux des deux commanderies des Teutoniques et de Saint-Jean
- ✓ À partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, des inhumations sont autorisées à l'intérieur de l'église

LA TRANSLATION DU XVI^e SIÈCLE

Le cimetière sacralisé par la construction de l'église se trouvait placé au centre de la vie urbaine. Pourtant, la coexistence des vivants et des morts au cœur de la ville était devenue problématique avec la prospérité commerciale de la ville impériale.

Dès le XIV^e siècle commence la sécularisation de la place au sud de l'église paroissiale.

Au tournant du XVI^e siècle, le vent de la Réforme commence à souffler sur la ville. La dénonciation d'une foi superstitieuse gagne progressivement les esprits.

C'est ainsi qu'entre 1523 et 1529, Mulhouse se rallie au protestantisme. Cette foi nouvelle et le besoin d'espace pour les activités humaines se conjuguent pour éloigner le lieu d'inhumation de l'église paroissiale devenue temple. Le transfert du cimetière près de l'église des Franciscains - Barfüsserkirche - désacralisée s'effectue à partir de 1554. De central, le cimetière est devenu périphérique.

Parallèlement, les ordres religieux sont chassés et leurs lieux d'inhumations, fermés.

Pourtant, après la Réforme et jusqu'au XVIII^e siècle, le temple continue d'accueillir des inhumations : si la nef centrale n'assure plus une vocation funéraire, on continue d'inhumer dans la tour occidentale et dans la chapelle gothique. Celle-ci, qui n'est plus dédiée à la Vierge, accueille des inhumations superposées et les tombes de pasteurs.

Le transfert de 1554 acte le processus de sécularisation des abords de Saint-Etienne commencé deux siècles plus tôt. C'est ainsi que s'est effacé progressivement le souvenir du cimetière médiéval au cœur de la ville des vivants.

1803 : LE DEPLACEMENT HORS LES MURS

En 1746, la première manufacture d'impression sur étoffes de coton lance la révolution industrielle à Mulhouse. En une génération, une trentaine de fabriques s'installent dans la vieille ville et attirent une masse d'ouvriers qui se massent dans le bâti existant. Dès le milieu des années 1760, le Conseil qui administre la ville déplore l'aggravation de la situation sanitaire.

Dans toute l'Europe des Lumières, la théorie aériste - l'air ambiant est censé propager des épidémies et infections - condamne la localisation intra-muros des lieux de décomposition des corps. Le décret du 12 juin 1804 pose les fondements de nouvelles pratiques funéraires, en ordonnant notamment le transfert des cimetières hors les murs.

Mulhouse a anticipé le décret : en 1798, « un champ assez vaste situé à trois cents pas des murs » est acquis au-delà de la Tour du Bollwerk et de son bastion. Le cimetière y est transféré en 1803.

En 1837, l'école Centrale est construite sur les 35 ares de l'ancien cimetière des Franciscains.

Le nouveau cimetière créé ex-nihilo adopte la forme d'un cercle presque parfait.

Il est bordé de peupliers, cette haie vive étant censée empêcher les dégâts des animaux sauvages.

Ouvert au public en dehors du temps des inhumations, il commence à devenir un jardin funéraire où l'espace des inhumations est distinct des espaces de circulation.

Le décret de 1804 reprend par ailleurs le principe de concessions familiales en échange d'un don aux pauvres ou à l'hôpital.

Les familles aisées s'emparent progressivement de la possibilité d'individualiser les tombes par des monuments.

LES AGRANDISSEMENTS DU CIMETIERE SALVATOR

Le transfert du cimetière en 1803 s'insère dans une « Grande Peur » de la putréfaction des corps.

Ainsi dès 1825, la ville songe aussi à déplacer l'abattoir situé depuis 1660 à l'angle de la rue des Tanneurs et de la rue des Bouchers.

Le nouvel abattoir et son marché aux bestiaux ouvrent en 1843 à l'emplacement de l'actuel Lycée Montaigne, près du cimetière.

A côté d'une population protestante devenue minoritaire, la présence juive s'affirme tandis que la communauté catholique explose en raison de l'arrivée massive d'ouvriers, pour la plupart catholiques. Au milieu du XIXe siècle, les catholiques sont largement majoritaires.

En 1826, la ville achète deux hectares permettant d'agrandir le cimetière par une large bande rectangulaire. En janvier 1831, un « carré israélite » est ouvert à son extrémité Est. Là, l'explosion démographique provoque l'entassement des défunts.

Pire encore, l'obligation de rouvrir tous les cinq ans les fosses temporaires gratuites, nombreuses dans la partie catholique, réactive la peur sanitaire tout en heurtant la sensibilité des familles.

En 1853, l'ensemble des tombes catholiques est transféré au-delà du cimetière israélite.

Une double ségrégation organise le cimetière. Outre la séparation confessionnelle prévue par le décret de 1804, la ségrégation sociale se met en place par le système des concessions : les familles aisées peuvent à partir de 1827 acquérir des concessions perpétuelles qui sont séparées des autres tombes par les allées.

A l'inverse, les plus pauvres, essentiellement les familles ouvrières catholiques, ne disposent que de concessions gratuites donc temporaires et soumises à un renouvellement de plus en plus rapproché du fait de la pression démographique.

1869-1872 : LE DERNIER ELOIGNEMENT

A la fin du Second Empire, l'évidence saute aux yeux : le cimetière, même agrandi à deux reprises, est trop petit pour une population qui a décuplé en moins d'un siècle.

Son aspect est triste et pénible suite à l'accumulation des tombes dans un espace parcimonieux.

En 1869 une commission spéciale est créée au sein du Conseil municipal pour étudier la question du cimetière, jugé trop proche du cœur de ville.

Les édiles regrettent l'impossibilité légale de valoriser les terrains situés dans le périmètre de 100 mètres autour du cimetière. De plus, son emprise rend très difficiles les liaisons entre la route de Bâle au sud et la rue d'Illzach au nord.

C'est ainsi que le Conseil municipal vote le transfert du cimetière au nord de la ville, dans le canton dit de l'Urhu en mai 1870.

Le nouveau cimetière d'une superficie de 12 hectares ouvre au printemps 1872.

Bien que la loi religieuse israélite interdise toute exhumation, les familles aisées acceptent le transfert à l'Urhu, sans doute en raison des bonnes relations entre les Israélites et les élites protestantes.

Ces familles acquièrent deux hectares de terrain et prennent à leur charge, la réalisation du mur de clôture et du portail d'entrée. La communauté israélite gère elle-même son cimetière.

Le transfert des concessions perpétuelles s'achève en 1882. Un parc à l'anglaise, le premier parc public à Mulhouse (actuel Parc Salvator), est réalisé à l'emplacement du cimetière protestant.

L'église Sainte-Geneviève est édifiée sur l'ancien cimetière catholique.

Marie-Claire VITOUX, historienne